Situation de l'apiculture européenne. Document de réflexion

1994/2086(COS) - 20/01/1995

Dans son rapport sur la situation de l'apiculture en Europe, le rapporteur, Mme Lulling (PPE, L), recommande que des mesures immédiates de soutien à l'apiculture soient prises dans le cadre, si possible, d'une Organisation Commune de Marché (OCM) du miel. Sans pour autant souscrire à la création d'une OCM du miel, le commissaire Padraig Flynn a déclaré que la Commission acceptait les recommandations contenues dans ce rapport. Constatant que 50% des besoins en miel de l'Union sont actuellement couverts par les importations, il a reconnu la nécessité de soutenir les producteurs communautaires. Il s'est également montré favorable à l'instauration de mesures en faveur d'une meilleure commercialisation, du développement de la recherche, de la lutte contre les maladies des abeilles et d'un meilleur contrôle de la qualité du miel importé. En ce qui concerne l'étiquetage, la mention de l'origine devrait être obligatoire dans un proche avenir.